

# Lexique des termes couramment utilisés aux Assemblées Générales - 1

TERMES	DÉFINITION	PLUS D'INFOS
AG	Assemblée Générale	Organe suprême de décision pour la coopérative. Elle est constituée de tou-x-te-s les membres de la Ciguë, chaque membre a une voix en cas de vote.
Attribution	Séance organisée pour choisir un-e-x/des colocataires	Les attributions sont faites soit par les habitant-e-x-s d'un lieu où une chambre se libère, soit par la commission d'attribution pour de nouveaux lieux encore inhabités.
Bail/baux à terme fixe	Contrat de location d'un bien (immobilier) pour un temps déterminé	
CA	Conseil d'Administration. Membres bénévoles: 5 ET et 8 hors-ET	Organe de prise de décision pour les questions courantes et discussions sur les lignes directrices et stratégiques de la coopérative.
Coopératrice	Personne membre de la coopérative (qui a une part sociale) et habitante (ou non) de la coopérative.	
Coopératrice non-logé-e-x-s	Personne membre de la coopérative (ayant une part sociale) mais qui n'a pas/plus de contrat de bail avec la Ciguë.	Au même titre que les coopératrices logé-e-x-s, iels sont convoqué-e-x-s pour les AG et y ont un droit de vote (1 voix).
Coopérative	Association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations/besoins économiques, sociaux et culturels communs.	Dans une société coopérative la propriété est collective et le pouvoir est exercé démocratiquement (notamment lors des AG et du CA)
Coordinateur technique/concierge	Coopératrices employé-e-x-s de la Ciguë qui ont un cahier des charges propre à leur bâtiment	Première personne de contact en cas de problèmes techniques dans le bâtiment. Garant-e-x de la tenue des logements.
Commission	Groupe de coopératrices et/ou membres du CA et de l'ET qui travaillent et réfléchissent à une thématique précise	La liste des commissions est disponible sur le site internet de la coopérative ( <a href="http://www.cigüe.ch">www.cigüe.ch</a> )
Cotisation	Somme annuelle que les membres doivent verser à la coopérative pour les frais administratifs	Elle est de Fr. 50.- par année
CPU	Contrat de Prêt à Usages	Historiquement la Ciguë s'est créée grâce aux CPU (propriétés immobilières confiées sans contrepartie financière). Aujourd'hui les CPU sont très rares, les partenaires préférant encaisser un loyer (modéré, avec ou sans charges).
CUAE	Syndicat étudiant de l'Université de Genève	Cet organisme est membre originaire de la Ciguë.
Débiteur	Personne qui a une dette financière envers un créancier ou créancier (celui qui prête)	
Délégué-e-x-s	Coopératrices élu-e-x-s par les habitant-e-x-s d'un bâtiment ou d'un quartier, afin de favoriser le lien au sein de la Ciguë et la représentation des coopératrices.	Fait le lien entre un groupe d'habitant-e-x-s d'un ou plusieurs logements et le reste de la coopérative (ET, CA, autres délégué-e-x-s) ou à l'extérieur de la coopérative (association de quartier, etc...) et vice versa. Travaille étroitement avec les responsables des relations internes.
Divers	Dernier point de l'Assemblée Générale	Tou-x-te-s personnes peut demander, proposer quelque chose. Il faut les annoncer au début de chaque AG.
Droit de superficie	Dans le cas où, on a séparé la propriété du sol et la propriété des constructions qui y ont été édifiées, le droit de superficie porte sur la propriété de l'espace représenté par la surface du sol	Lorsque la Ciguë construit un immeuble, elle n'achète pas le terrain mais le loue à son propriétaire (p.ex la Ville, le Canton) sur une longue période (généralement 99 ans).
ET	Equipe de travail : personnes employées par la coopérative pour la gestion courante et le développement de la coopérative.	Actuellement composée de : 2 postes externes à 60 & 60%, de 2 postes techniques à 60% & 70%, 3 postes à l'admin poste comptable à 80%, 60% et 40%. 2 postes Internes à 30% et 1 civiliste suivant les affectations.
Fonds propres	Part financière que la Ciguë doit apporter pour obtenir un prêt hypothécaire à la banque dans le but de construire (5% de la somme totale du bien)	Les fonds propres de la coopérative sont constitués soit par le bénéfice que la Ciguë réalise et qu'elle provisionne en vue de réaliser de nouvelles constructions, soit par des dons ou des subventions extraordinaires

## Lexique des termes couramment utilisés aux Assemblées Générales - 2

TERMES	DÉFINITIONS	PLUS D'INFOS
<b>FPLC</b>	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (propriétaire)	Elle collabore avec la Ciguë pour des droits de superficie, des CPU ou des locations
<b>GIM</b>	Gérance immobilière de Genève (propriétaire)	Elle collabore avec la Ciguë pour des locations.
<b>GT</b>	Groupes de travail	Composés de coopérateurices travaillant sur des questions spécifiques. La liste des groupes de travail existants est sur le site internet ( <a href="http://www.cigüe.ch">www.cigüe.ch</a> )
<b>Marge Ciguë</b>	Marge financière appliquée sur tous les loyers des habitant·e·x·s pour couvrir les frais de fonctionnement de la coopérative	Le montant de la part sociale est de 300 Fr. payée par chaque coopérateurice à son entrée dans la coopérative.
<b>Motion</b>	Instrument qui permet à tou·x·te·s coopérateurices de proposer ou demander de faire ou de ne pas faire certaines choses au CA, à l'ET et à l'AG.	Il ne faut pas hésiter à écrire aux internes si vous souhaitez amener une proposition ou une motion à l'AG. Iels pourront vous aider à la mettre en forme par exemple !
<b>Non logé·e·x·s</b>	Personnes en recherche de logement inscrites à la Ciguë pour recevoir les annonces des chambres.	La commission intro tient les permanences d'inscription à la liste mails pour recevoir ces annonces.
<b>Part sociale</b>	Est un titre de propriété sur le capital d'une société (Ciguë) et donne le droit de vote.	
<b>Permanences</b>	Temps hebdomadaire destiné à l'accueil sans rendez-vous	Il existe plusieurs permanences à la Ciguë comme celles pour les non-logé·e·x·s (demandeuses de logement) ou pour les coopérateurices déjà logé·e·x·s ou récemment attribué·e·x·s (démarches administratives)
<b>Quorum</b>	Nombre minimum requis de membres présent·e·x·s à une assemblée pour que le vote soit valable.	Pour l'AG de la Ciguë, elle est de 10% des membres et au minimum de 30 personnes.
<b>RC</b>	Le Registre du Commerce a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé	Le registre du commerce et en particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation (qui peut signer pour engager la coopérative) et celui de la responsabilité.
<b>RC</b>	Assurance Responsabilité civile	Assurance qui couvre les dégâts accidentels fait sur une tierce personne ou ses biens.
<b>Règlement d'usages et vie commune</b>	Règlement interne de fonctionnement pour les coopérateurices logé·e·x·s de la Ciguë.	Il vient compléter le droit du bail dans la particularité de la coopérative et de la vie en colocation.
<b>RET</b>	Réunion de l'Equipe de Travail	Les lundis, mise en commun et décisions de gestion courante.
<b>Statuts</b>	Ensemble de textes qui régissent le fonctionnement de la coopérative.	Seule l'AG peut valider la modification, l'ajout ou la suppression d'un ou plusieurs de ses articles statuts.
<b>Satellites, ou logements temporaires</b>	Habitations de la Ciguë dont elle n'est pas propriétaire	C'est la majorité des bâtiments où logent les coopérateurices. Les baux sont imités dans le temps.

### Note sur l'utilisation de l'écriture inclusive

L'usage de toute langue implique une responsabilité politique. Le choix des mots c'est le choix d'inclure ou d'exclure des personnes du discours que l'on tient, de visibiliser et d'invisibiliser certaines parties de la population. Dans la langue française, on considère les termes employés au masculin comme généralisables aux autres genres ; en pratique, on ne retient souvent que ce seul genre qui devient donc représentatif de toute personne humaine. Dans le cadre d'une réflexion sur la nécessité de réfléchir et d'agir contre les oppressions structurelles au sein de la coopérative, nous avons décidé d'employer l'écriture inclusive.

La forme trans-inclusive est marquée par l'usage d'un "x" en plus d'une féminisation des termes employés. Ce "x" est un moyen utilisé pour représenter les personnes agenes ou non-binaires. De la même manière, l'adaptation de certains mots quand elle est possible, par exemple "coopérateurice", est un moyen d'inclure dans un seul terme toutes les identités de genre, en évitant la séparation "masculin/féminin", expression d'une vision binaire du monde mais qui ne représente pas la réalité.